

**COMMUNE
DE
BOLLWILLER**



**ARRETE MUNICIPAL
N° 99/2024
se rapportant à la circulation routière**

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, (Livre I – huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la Régie de l'eau M2A en date du 02.10.2024

Considérant que pour réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eau et des branchements - rue du Vieil Armand, depuis la rue du Sudel jusqu'au n° 61 (sortie de l'agglomération), il y a lieu de prendre des mesures de sécurité routière particulières, durant l'exécution des travaux qui seront réalisés à partir du 21 octobre 2024, pour une durée calendaire de 130 jours ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Pour permettre à l'entreprise EUROVIA mandatée par la Régie de l'Eau M2A – 84 rue de Mulhouse à RIXHEIM (68170), de réaliser en toute sécurité les travaux précités, il y a lieu de restreindre la circulation rue du Vieil Armand ;

Article 2 – Pendant la durée du chantier, la vitesse maximum autorisée sur cette voie est limitée à 30 km/heure, le dépassement et le stationnement seront interdits.

Article 3 – En cas de besoin, un sens alterné de circulation pourra être instauré.

Article 4 – Les installations de signalisation nécessaires à l'application des présentes dispositions, seront à apposer par l'entreprise EUROVIA chargée d'effectuer les travaux.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Brigade Verte de SOULTZ
- Régie de l'eau M2A – 61 rue de Thann – 68200 MULHOUSE
- EUROVIA – 84 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM
- Archives.



BOLLWILLER, le 09 octobre 2024

Le Maire

Jean-Paul JULIEN

Accusé de réception en préfecture
068-216800433-20241009-ARRETE99-2024-AR
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024